



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Service eau et biodiversité
Bureau police de l'eau
Corinne FIORENTINO-DAMEME
Téléphone 04 94 46 81 48

Toulon, le 28 septembre 2023

Le préfet

à

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Impasse de la Farinette
BP 152
83167 LA VALETTE-DU-VAR Cedex

Objet : **Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement** : création d'un établissement d'hébergement et d'accueil de jour pour blessés psychiques des armées dénommé « Maison ATHOS » sur la commune de La Valette-du-Var

Référence : SEBIO/N° DIOTA 2420 / 0100026964

Pièce jointe : dossier et récépissé de déclaration dématérialisés

Copie à : service départemental de l'office français de la biodiversité

Je vous prie de bien vouloir trouver par mail et de manière dématérialisée, la déclaration au titre de la loi sur l'eau déposée par l'Union des blessés de la face et de la tête (UBFT), représentée par son directeur, M. Olivier ROUSSEL, et le récépissé de déclaration, délivré au titre de la complétude à la date du 10 juillet 2023, concernant la création d'un établissement d'hébergement et d'accueil de jour pour blessés psychiques des armées dénommé « Maison ATHOS » conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement.

Ce dossier a fait l'objet d'un accord tacite de l'administration à la date du 10 septembre 2023, aussi je vous remercie de bien vouloir afficher en mairie, durant une période d'un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie, à votre convenance, par voie dématérialisée ou par la mise à disposition des documents imprimés par vos soins.

Vous voudrez bien faire parvenir à l'issue de la période d'affichage, à mon service, le procès-verbal attestant l'accomplissement de cette formalité.

Le présent message est adressé sur votre courriel à l'adresse suivante : cabinet.maire@lavalette83.fr. Je vous remercie de bien vouloir me faire part des difficultés que vous pourriez rencontrer dans l'application de cette nouvelle procédure.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,
Le chef du bureau police de l'eau,



Sébastien LERDA